



DUTTLENHEIM—REVISION ALLEGEE N°1

Plan Local d'Urbanisme
PLU



Plan Local d'Urbanisme de Duttlenheim

Rappel du contexte

La commune de Duttlenheim a approuvé, le 20 décembre 2021, son PLU. Celui-ci définit où et comment il est possible de construire sur l'ensemble du territoire.

Après plusieurs mois de mise en œuvre, des ajustements de ce document s'avèrent nécessaires.

Lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2023, la commune a donc décidé d'engager 2 procédures d'évolution du PLU (une révision allégée et une modification) pour adapter certaines dispositions réglementaires et permettre d'intégrer en zone urbaine un délaissé de la base-vie du Contournement Ouest de Strasbourg (COS).

Présentation de l'objet de la révision allégée n°1

Durant l'élaboration du PLU, la commune de Duttlenheim a eu le souci de maîtriser le développement de l'urbanisation sur son territoire. Les limites des zones urbaines ont été définies en prenant en compte les besoins de développement identifiés.

Lors de la délimitation de la zone UX, les travaux du COS étaient en cours et la base-vie du chantier occupait une parcelle d'environ 25 ares.

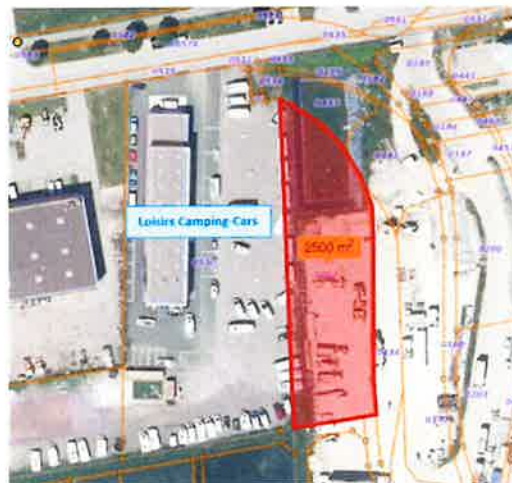
Depuis la fin des travaux, cette parcelle artificialisée est inoccupée et son

classement en zone A (agricole) n'est plus pertinent. De plus, la société voisine de ce délaissé souhaiterait y développer son activité.

La révision allégée n°1 a vocation à réintégrer une parcelle de 25 ares en zone urbaine pour permettre le développement sur site d'une entreprise. Cette évolution, bien qu'en réduisant la zone agricole, ne conduit à aucune distraction d'espace agricole, la parcelle ayant été artificialisée dans le cadre des travaux du COS.



Visualisations du secteur concerné




**CONCERTATION
PUBLIQUE**

jusqu'au 22 mars 2023.

La procédure de révision allégée intègre une phase de concertation préalable.

Vous avez donc la possibilité de faire part de vos remarques :

- En les consignant dans le **registre** disponible à cet effet en mairie de Duttlenheim ;
- Par mail à l'adresse : mairie@duttlenheim.fr

